

## ANNEXE I

### Définitions

Aux fins de la présente recommandation, on entend par:

- a) "certification": le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée;
- b) "système national de certification": l'ensemble des activités d'un État membre ayant trait à la reconnaissance de l'éducation et de la formation, ainsi que des autres mécanismes qui relient l'enseignement et la formation au marché du travail et à la société civile. Ces activités incluent l'élaboration et l'application de dispositions et de processus institutionnels concernant l'assurance de la qualité, l'évaluation et la délivrance des certifications. Tout système national de certification peut être constitué de plusieurs sous-systèmes et inclure un cadre national des certifications;
- c) "cadre national des certifications": l'instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux déterminés d'éducation et de formation, qui vise à intégrer et à coordonner les sous-systèmes nationaux de certification et à améliorer la transparence, l'accessibilité, la gradation et la qualité des certifications à l'égard du marché du travail et de la société civile;
- d) "secteur": le groupement d'activités professionnelles réunies autour de leur fonction économique principale, d'un produit, d'un service ou d'une technologie;
- e) "organisation sectorielle internationale": l'association d'organisations nationales, y compris, par exemple, d'employeurs et d'organismes professionnels représentant les intérêts de secteurs nationaux;
- f) "acquis de l'éducation et de la formation": l'énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'éducation et de formation; ces acquis de l'éducation et de la formation sont définis sous la forme de savoirs, d'aptitudes et de compétences;
- g) "savoir": le résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels;
- h) "aptitude": la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments);
- i) "compétence": la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

## ANNEXE II

### Descripteurs définissant les niveaux du cadre européen des certifications (CEC)

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		<b>Savoirs</b>
		Le CEC fait référence à des savoirs théoriques et/ou factuels.
<b>Niveau 1</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs généraux de base</li> </ul>
<b>Niveau 2</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>
<b>Niveau 3</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>
<b>Niveau 4</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>
<b>Niveau 5*</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs</li> </ul>
<b>Niveau 6**</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes</li> </ul>
<b>Niveau 7***</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche</li> <li>conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines</li> </ul>
<b>Niveau 8****</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8:	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines</li> </ul>

Aptitudes	Compétences
Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).	Le CEC fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes de base pour effectuer des tâches simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études</li> <li>• adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer</li> <li>• superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles</li> <li>• réviser et développer ses performances et celles des autres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles</li> <li>• prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>• prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche</li> </ul>

### Compatibilité avec le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur propose des descripteurs pour les cycles d'enseignement.

Chaque descripteur de cycle propose un énoncé générique des attentes en matière de résultats et d'aptitudes habituellement associés aux certifications qui représentent la fin de ce cycle.

- \* Le descripteur du cycle court de l'enseignement supérieur (à l'intérieur du premier cycle ou lié à celui-ci), élaboré dans le contexte de l'"initiative conjointe pour la qualité" dans le cadre du processus de Bologne, correspond aux acquis à posséder au terme de l'éducation et de la formation pour obtenir le niveau 5 du CEC.
- \*\* Le descripteur du premier cycle dans le cadre des qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur approuvé par les ministres de l'enseignement supérieur réunis à Bergen en mai 2005 dans le cadre du processus de Bologne correspond aux acquis à posséder au terme de l'éducation et de la formation pour obtenir le niveau 6 du CEC.
- \*\*\* Le descripteur du deuxième cycle dans le cadre des qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur approuvé par les ministres de l'enseignement supérieur réunis à Bergen en mai 2005 dans le cadre du processus de Bologne correspond aux acquis à posséder au terme de l'éducation et de la formation pour obtenir le niveau 7 du CEC.
- \*\*\*\* Le descripteur du troisième cycle dans le cadre des qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur approuvé par les ministres de l'enseignement supérieur réunis à Bergen en mai 2005 dans le cadre du processus de Bologne correspond aux acquis à posséder au terme de l'éducation et de la formation pour obtenir le niveau 8 du CEC.